

des actes envoyés aux curés de son diocèse, alors que cet acte avait affecté même les journaux des pays protestants.

J'ai reproduit des extraits de la lettre que Feller écrivit à son retour de Paris en janvier 1777 à son ami hongrois. C'est alors sans doute que pendant ce séjour de 3 semaines il voyait de près les cercles littéraires dont il a dit tant de mal dans son Journal. Dans une autre lettre du 8 mars 1778, il dit que son correspondant qui s'était exprimé lui-même en termes très injurieux sur VOLTAIRE serait surpris de l'audace de sa polémique contre ce philosophe et qu'il craignait que le commissaire impérial ne fît brèche à ses idées. Feller avait reçu des lettres qui l'avertissaient d'être sur ses gardes et de ne pas sortir de nuit, puisque les autres journaux racontaient en termes enthousiastes l'apothéose de Voltaire. Il avertit un autre prêtre rédacteur d'un journal que même si le roi de France faisait élever une statue à cet écrivain, aucun journaliste chrétien ne pourrait communiquer à ses lecteurs cette nouvelle qui pourrait avoir des effets funestes.

Il était toutefois bien content d'apprendre que la nouvelle édition de l'Encyclopédie ne serait pas imprimée à Liège. « La Fille aînée de Rome — terme par lequel il désigne la Cité Ardente — est devenue depuis quelques années bien féconde en ouvrages anti-chrétiens. » Dans une lettre du 7 avril 1782, il parle d'incidents déplorable dans cette ville qu'il se refuse toutefois de considérer comme l'expression d'un sentiment général contre la papauté. A cette époque, une brochure du théologien allemand Eybel faisait beaucoup de bruit. « Non, jamais la vérité ne fut plus captive que dans ces tems de tolérance. »

Très intéressante aussi une lettre du 15 juillet 1780 à l'abbé Nicolas SPIRLET de St.-Hubert par laquelle il lui promet une visite dès que les circonstances lui permettront de venir dans le Luxembourg. « Il faut que vous soyez bien bon pour me vouloir du bien à raison de la note sur le relâchement de la discipline religieuse. Nos abbés sont bien d'autres gens que vous ; après un vacarme inimaginable, des associations, des plaintes faites au Prince, ils m'ont fait citer solennellement au synode. Non, vous ne pouvez vous imaginer ce qu'ils ont dit et fait, et ce qu'ils *disent* encore ; car pour *faire*, ils y ont renoncé. Je n'ai point été au synode, et tout le ridicule, le fâcheux même de l'affaire leur est resté. »

Le 19 septembre 1780, il s'adressa au magistrat français qui avait proscrit son étude : *Examen impartial des Epoques de la Nature*, consacrée à l'ouvrage de Buffon, sous prétexte que ces matières avaient été suffisamment étudiées à la Sorbonne. Cette proscription lui semblait absolument injuste parce qu'il n'avait que critiqué l'œuvre, sans la défigurer et sans attaquer l'auteur personnellement.

Le 28 octobre 1782, quand Feller eut appris la nouvelle que Mgr. Serrai avait reçu un siège épiscopal dans le royaume de Naples, il expédia à un correspondant six exemplaires de sa critique d'un livre de ce prélat avec prière de les lui faire parvenir. « Car quoique mon autorité soit parfaitement nulle, elle peut servir à réveiller, peut-être même à diriger à un certain point des hommes dont le jugement est bien plus respectable et plus décisif à tous égards ». La suite de cette lettre le montre comme un